



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 12 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 Septembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 07 Septembre 2019

Secrétaire de séance : Philippe GALLET

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	14
Présents :	07
Votants :	12
Pouvoir :	05

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Christian BERTRAND, Cédric CARRU, Philippe GALLET, Jacqueline RIMMER Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Kornelius GOUDAPPEL, Martine MONEIN, Yohan MARECHAL, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h15.

Les conseillers ne voient pas d'objection à ce qu'elle donne la parole à Madame LEROY-DEVOS, Présidente de l'association pour « la Protection de la Source de Glane et des Causses du Périgord » qui souhaite s'exprimer suite à la parution, le 07 septembre dernier, d'un article relatif à la source de Glane.

Madame LEROY-DEVOS reprend les différents points du journal et démontre, qu'à son point de vue, il s'agit d'une manipulation visant à favoriser la construction d'un forage demandée par le SIAEP de la vallée de l'Isle.

Les conseillers prennent bonne note de ses explications.

1) Modification du taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2020. Délibération.

Madame le Maire explique aux conseillers que la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.)) est payée par les administrés qui font construire une maison, un appartement, un garage, etc et qui, de ce fait, participent financièrement à l'installation des différents réseaux (eau, électricité, téléphone).

Cette taxe est tripartite : État, Département et Commune.

Madame le Maire, afin de favoriser l'installation de nouveaux arrivants et pour ne pas pénaliser les futurs propriétaires, propose que la part communale actuelle de 5% soit abaissée à 3%.

Madame von DORINGK s'y oppose car elle considère que c'est une décision injuste par rapport aux administrés qui se sont récemment acquittés de la taxe d'aménagement à 5%. De plus, la part de l'Etat et du Département ne baissant pas, seules les finances communales pâtiront de cette mesure.

Monsieur BERTRAND rappelle que les constructions de moins de 5m2 ne sont pas assujetties à cette taxe.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à sa majorité, la proposition de Madame le Maire de baisser la part communale du taux de la taxe d'aménagement à 3%.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 1 (Karine von Doringk)
Pour : 11

2) Présentation du RPQS 2018 du SMDE 24 – Délibération.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND qui présente sommairement le RPQS 2018 du SMDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le RPQS 2018 du SMDE 24.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

3) Lecture de la lettre d'un administré. Analyse de sa demande – Délibération.

Madame le Maire relate le contenu de la lettre d'un administré qui propose de partager les frais de réfection de la clôture communale très abimée, mitoyenne à sa maison d'habitation.

Monsieur GALLET pense que ces travaux pourraient être réalisés en régie par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la réalisation, en régie, des travaux nécessaires à la restauration de la clôture mitoyenne à la maison d'un administré coulaurois.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

4) Etude de la mise en place d'un droit de préemption concernant l'habitat du bourg en vente. Délibération.

Madame le Maire rappelle aux élus que des maisons sont en vente à Coulaures.

Elle souhaite l'autorisation du Conseil d'étudier la possibilité de mettre en place un droit de préemption pour tout le bourg afin que la commune puisse acheter, si elle le souhaite, ces maisons.

Elle rappelle que le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) atteste que les maisons y sont en zone rouge inondation.

Malgré ceci, la constitution de foncier est aujourd'hui nécessaire à Coulaures car celle-ci permettrait d'installer de nouveaux commerces ou de nouveaux services et ainsi de rendre plus attractif le bourg

Les propriétaires resteront libres de vendre à un prix plus élevé à un particulier mais, si la proposition de prix est identique, la Mairie sera prioritaire pour acheter le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, la proposition de Madame le Maire d'étudier la mise en place d'un droit de préemption pour tout le bourg de Coulaures.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

Rajout d'un point suite au mail reçu ce jour : Demande de soutien contre le nouveau réseau des Finances Publiques - Délibération.

En complément de la délibération 2019/07-57 prise lors de la séance du Conseil Municipal du 04 Juillet dernier :

« Alerte sur le réseau des Finances Publiques face aux restructurations envisagées par le gouvernement.

Madame le Maire présente à l'Assemblée Délibérante, un courrier visant à alerter les élus sur le devenir des missions de la Direction Générale des Finances Publiques et de sa déclinaison au plan départemental.

L'intersyndicale invite chaque Conseil Municipal à voter une délibération s'opposant fermement aux restructurations envisagées par le gouvernement, à faire remonter aux députés, sénateurs et Premier Ministre et à interpeler le directeur départemental lorsqu'il exposera le projet ».

Ce jour, Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu un mail de la Trésorerie d'Excideuil, menacée de fermeture en 2022 si le projet de réorganisation des services des Finances Publiques dit "Géographie revisitée » va à son terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **S'oppose**, à l'unanimité de ses membres, à la fermeture des Trésoreries en milieu rural.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

16) Questions diverses.

- 1) Monsieur CARRU souhaite que le SDIS d'Excideuil soit informé du nom du représentant de Madame le Maire lors de la prochaine cérémonie du 14 juillet. En effet, il semblerait que sa venue n'était pas connue de leurs services.
- 2) Monsieur GALLET considère qu'il est impossible de choisir une peinture d'après un simple échantillon, ce qui s'est pourtant produit pour les travaux du multiple rural, obligeant l'entreprise de peinture à refaire le travail, le coloris choisi n'étant pas satisfaisant une fois appliqué.
Il suggère que l'artisan ne soit pas pénalisé et que la facture pour la 2^{ème} pose de peinture soit défalquée des honoraires de l'architecte. Madame von DORINGK y est opposée ; Madame le Maire explique que ce n'est légalement pas possible.
- 3) Madame von DORINGK rappelle que le salon du Livre Régional 2019 aura lieu dimanche 13 octobre et que tout le foyer rural sera occupé, notamment la salle des aînés actuellement lieu du dépôt de pains municipal.
La réception des travaux du multiple rural ayant lieu fin septembre mais la future gérante ne commençant son activité qu'à partir du 1^{er} novembre 2019, Madame von DORINGK demande la fermeture exceptionnelle du dépôt de pains ce jour-là.
Les élus, après en avoir débattu, acceptent sa requête. L'agent municipal qui tient le dépôt de pains informera la clientèle 2 semaines à l'avance. Madame le Maire va le prévenir.
Par ailleurs Madame von DORINGK fait part de son mécontentement concernant l'achat du cadeau de départ à la retraite d'un agent communal.
Elle précise « ne pas avoir été informée au préalable » et « qu'elle déplore cet achat pour un agent qui, selon ses dires, n'était pas apprécié par une partie de la population ». Elle demande expressément que soient rapportés ses propos dans le compte-rendu de la séance de ce conseil Municipal.
Monsieur GALLET est le premier à intervenir ; celui-ci répond que le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur un sujet tel que celui-ci, Madame le Maire ayant l'autorisation de l'Assemblée Délibérante de payer des frais à hauteur de 1 250€, sans délibération.
Il précise par ailleurs que l'agent méritait ce cadeau de par les services rendus.
Mme RIMMER prend également la parole. Elle dit « s'étonner de la réaction de Madame von DORINGK ».
En effet, Mme RIMMER insiste sur la qualité des services rendus par cet agent pendant 31 ans et elle considère qu'il est normal d'avoir procédé ainsi.
Monsieur BERTRAND précise également que d'autres communes procèdent de la même façon pour un départ à la retraite.

Madame le Maire rappelle les économies réalisées grâce aux initiatives et au travail de cet agent au cours de ses mandats successifs. Elle précise avoir agi en toute transparence puisque le cadeau communal a été annoncé et présenté à la population lors de la cérémonie du pot de départ.

Monsieur CARRU met fin au débat en parlant du badminton.

Il informe l'Assemblée de la création d'un club de badminton à Coulaures. La ligue Aquitaine a décidé d'implanter un club dans cette commune dont on peut louer le dynamisme. Des portes ouvertes ont eu lieu vendredi dernier et alors qu'on décompte habituellement une quinzaine de participants, 31 personnes étaient présentes à Coulaures. Ce point est extrêmement positif pour la réhabilitation (voir la reconstruction) du gymnase.

Monsieur CARRU sera le lien entre la population et le club qui est actuellement en cours de création.

Fin de séance à 20h45

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 12 septembre 2019.**

- 1) **2019/09-59 Modification du taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2020
- Délibération.**
- 2) **2019/09-60 Présentation du RPQS 2018 du SMDE 24 – Délibération.**
- 3) **2019/09-61 Lecture de la lettre d'un administré. Analyse de sa demande –
Délibération.**
- 4) **2019/09-62 Etude de la mise en place d'un droit de préemption
concernant l'habitat du bourg en vente - Délibération.**
- 5) **2019/09-63 Demande de soutien contre le nouveau réseau des Finances
Publiques - Délibération**

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	EXCUSE
Jean-Michel BOURGUIGNON	EXCUSE
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	EXCUSE
Yohan MARECHAL	EXCUSE
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE